

Déclaration liminaire CTL du 14 avril 2022

Monsieur le Président,

Le premier tour de l'élection présidentielle a livré son verdict. Le taux d'abstention, en forte augmentation, montre une nouvelle fois le désarroi et le découragement d'une grande partie de la population face aux politiques proposées.

Pour la troisième fois, l'extrême-droite est hélas présente au second tour de l'élection présidentielle. Son adversaire, en amplifiant tout au long de son quinquennat les injustices sociales via une politique des plus brutales sur le plan économique, fiscal et social a mis à mal tous les mécanismes de solidarité. C'est cette politique notamment qui a contribué à la présence de l'extrême-droite au second tour, alors qu'il avait été élu pour lui faire barrage.

Le rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur l'influence des cabinets de conseil confirme leur influence croissante dans la conduite des politiques publiques.

Si les recours à ces cabinets n'ont pas été institués sous la présidence d'Emmanuel Macron, le coût pour les finances publiques a été sensiblement alourdi, et a même doublé entre 2018 et 2021 pour un montant total avoisinant les 2,4 milliards d'euros en 4 ans.

Alors qu'est systématiquement avancée la maîtrise des dépenses publiques pour rogner sur les moyens du service public et augmenter les suppressions d'effectifs, il est insupportable que des sommes colossales soient allouées à des groupes privés pour conduire des politiques d'austérité.

Il est choquant que les deniers publics soient ainsi dilapidés alors que la commission d'enquête du Sénat a révélé que le cabinet McKinsey n'avait pas payé d'impôts sur les sociétés en France depuis au moins dix ans.

La baisse des impôts sur les sociétés de 33 à 25 %, dont l'impact budgétaire est évalué à 11 milliards d'euros, n'était pas suffisante aux yeux du groupe McKinsey.

La démonstration est faite que les baisses d'impôts n'empêchent pas l'optimisation ou l'évasion fiscale dès lors qu'il reste possible de limiter son imposition en utilisant des montages juridiques et en se localisant dans des pays à fiscalité attractive.

S'ajoutent aux sommes colossales allouées aux cabinets de conseil, d'autres dépenses engagées par l'État, et notamment la DGFIP, sujettes à questionnement. Citons notamment la mise en place du traitement automatique d'analyses prédictives dans les services de contrôle de la dépense, le partenariat avec la société Homiwoo pour les

évaluations domaniales, ou encore le partenariat avec Google et Cap Gemini pour la mise en place du Foncier Innovant ; ce dernier projet se chiffrant déjà à 24 millions d'euros pour des résultats pour le moins incertains. Les politiques dogmatiques de réduction des effectifs conduisent à une externalisation à outrance de missions de services publics.

Depuis des années, sous prétexte de réduction des dépenses publiques, les mêmes politiques sont à l'œuvre dans les services publics et notamment à la DGFIP : suppressions massives d'emplois, suppression des implantations territoriales, tout en confiant à des boîtes privées à la fois les réflexions et les réalisations des politiques de services publics.

Et la DRFIP Paris IdF ne fait pas exception. Elle a, elle aussi, recours à des cabinets de conseil capables de produire de beaux power points vantant la destruction du service public local, comme celui sur « Le nouveau réseau de proximité : étape et perspectives », réalisé par la société DEGW France.

À sa lecture, nous avons été surpris d'apprendre que le NRP visait le « regroupement de services au sein de Paris » et « la relocalisation vers des villes de Province d'un certain nombre de services non affectés spécifiquement à la Région Île-de-France ».

Est-ce à dire que les SIE, les SPF, les PCR, les services d'enregistrement de la DRFIP, qui font l'objet de délocalisations, n'ont pas en charge des missions locales ?

Ou est-ce plutôt que ces consultants privés ne connaissent pas le fonctionnement de notre administration, comme cela ressort d'ailleurs du rapport de la commission d'enquête sénatoriale, et fournissent donc des prestations inadaptées ?

Concernant ce CTL, nous allons examiner le bilan des campagnes déclaratives et des avis de 2021, l'organisation de la campagne 2022 et le renouvellement de la campagne de contrôle sur pièce avec la DDFIP du Loir-et-Cher.

Pour la campagne IR 2021, on peut mettre en évidence quelques faits saillants et peu réjouissants dans l'environnement que nous connaissons.

Tout d'abord une organisation et une planification des travaux qui restent très problématiques au regard du contexte dans lequel nous évoluons. Les contribuables sont en effet toujours nombreux à se déplacer, alors que les plages d'accueil fondent comme neige au soleil.

Aujourd'hui, dans de très nombreux services, les après-midi sont réservés aux rendez-vous, ce qui limite de manière drastique les possibilités de réception des contribuables au fil de l'eau.

Ce choix augmente de fait le mécontentement et la tension avec nos concitoyens. À ceci, il faut ajouter tous les problèmes organisationnels qui ont touché les SIP pendant la période :

- Le télétravail qui a ponctuellement désorganisé les services et augmenté les conflits entre les agents,
- La procédure de scannage des 2042 qui a été totalement improvisée, sans vision et sans préparation, provoquant des questionnements à tous les niveaux et un suivi ingérable pour les services,
- Des mises en demeure théoriquement envoyées aux contribuables en mars, mais réceptionnées en mai, en pleine campagne, provoquant des interrogations et des tensions avec les agents,
- Des applications informatiques engendrant des problèmes, ainsi que des retards dans le déploiement du module de saisie de déclaration 2042 dans GESTPART obligeant les services à attendre et à repasser sous ILIAD,
- Une réforme du prélèvement à la source toujours pas ou mal appréhendée par les contribuables. Avec cette réforme plus personne ne sait ce qu'est réellement son salaire, ce qu'il paie comme impôt, pour quelle année,
- Une déclaration automatique dont la codification ne parle pas aux usagers, et dont la mise en place en 2020 n'a fait l'objet d'aucun bilan,
- Des agents mis en renfort sur le numéro national des centres de contact, dans un contexte de sous-effectifs récurrent, et qui ont cruellement manqué dans leurs services,
- Des services fonciers en pleines restructurations générant des difficultés à imposer les contribuables dans les bons locaux.

Ainsi, loin d'une campagne « maîtrisée », les agent.es se sont retrouvé.es confronté.es à des contribuables demandeurs de toujours plus de renseignements, dans un contexte de sanitaire compliqué et de la mise en place du NRP.

Pour l'avenir, il est impératif que soient tirés des bilans honnêtes de cette campagne et qu'il soit engagé une réflexion en amont sur l'organisation et la planification des tâches.

Il est également indispensable que les services des particuliers soient aujourd'hui renforcés par des moyens humains importants et pérennes, donc par des effectifs supplémentaires sous statut.

Pour la campagne déclarative IR 2022, qui, à peine ouverte, a été suspendue.

Cette suspension serait liée à la présence de données erronées sur les télé-déclarations de certains contribuables. Situation est surprenante : le pré-remplissage de la déclaration des revenus n'est pas nouveau : il date en effet de 2006...

Depuis des années, Solidaires Finances Publiques tire le signal d'alarme auprès des responsables administratifs et politiques sur la situation désastreuse de la DGFIP en dénonçant le manque de moyens humains et budgétaires, une dématérialisation outrancière et une certaine opacité sur le développement des technologies numériques.

Au plan local, vous annoncez la réouverture de nos sites en « contrôlant les flux pour garantir une réception de qualité pour les usagers et les agents ».

Cette phrase sibylline mais restrictive nous inquiète. Il ne doit pas être question de restreindre l'accès des services à nos concitoyen-nes qui ont le droit d'être reçus sans avoir à suivre un véritable parcours du combattant.

S'agissant de la formation, nous déplorons :

- une nouvelle fois le recours à la formation en distanciel,
- le calendrier inadapté des formations (comme celle de e-contact pendant la campagne),
- l'absence de formations sur des outils informatiques pour lesquelles les formations ne sont toujours pas organisées, telles GESTPART.

Il en va des formations comme de la réception : dites-moi ce que vous voulez, je vous expliquerai comment vous en passer.

C'est pourquoi nous revendiquons un retour systématique aux formations présentiels.

Durant cette campagne, les agent.es des SIP doivent donc :

- Se former à distance
- Intensifier la lutte contre les fraudes fiscales
- Saisir les déclarations dans GESPART
- Préparer la numérisation par le SDNC
- Fiabiliser les bases TH
- Assurer l'accueil téléphonique
- Assurer l'accueil physique généraliste le matin et sur rendez-vous toute la journée
- Assurer une contribution à la gestion des appels du numéro national (censé initialement décharger les SIP de cette tâche !)
- Traiter les e-contact et BALFUS
- Traiter les contentieux
- Etc.

Toutes ces tâches sont extrêmement chronophages.

Avec quels effectifs comptez-vous les faire remplir ? Malgré notre lecture attentive de vos documents, nous n'avons pas trouvé trace de vos études de charges. Sans doute un oubli que vous allez combler durant cette séance.

La question des moyens humains des SIP et plus globalement des services de gestion est primordiale.

Il ne s'agit plus pour vous de faire œuvre de communication ou de vous donner bonne conscience à peu de frais.

Il faut aujourd'hui que tous les services de gestion aient de réels moyens de fonctionnement et ne soient plus sacrifiés sur l'autel des restructurations et des suppressions d'emplois.

N'oublions pas que les SIP ont perdu 23 % de leurs effectifs entre 2015 et 2021 et que le CSP IR a mécaniquement diminué de près de 60 % entre 2008 et 2019.

Ce dogmatisme budgétaire contraint les services à un fonctionnement « de survie » qui ne se maintient plus que grâce au professionnalisme et au sens du service public des agent-es.

Nous avons toujours porté le fait que les SIP doivent rester au centre de la vie des contribuables particuliers, et que ces derniers doivent avoir la possibilité de trouver, dans une structure unique, toutes les réponses à leurs questions.

Nous militons pour que soit respectée une vraie chaîne de travail métier cohérente. Pour nous, les centres de contact, ou la saisie au niveau national dans GestPart ne peuvent se substituer ou remplacer les services locaux.

Seuls les services de gestion ont la connaissance de leur matière fiscale, du terrain, de leurs contribuables, et peuvent avoir accès à l'intégralité des dossiers 2004, papiers et informatisés.

Il est urgent de redonner une vraie place aux services de gestion et notamment au SIP. Nous revendiquons par conséquent la mise en place d'une véritable réflexion sur l'organisation du travail au sein de ces services, un arrêt immédiat de toutes les suppressions d'emplois, et des créations d'emplois nettes partout où cela est indispensable.

Et nous restons évidemment très attentifs au respect de la vie personnelle de nos collègues qui doivent conserver le droit de prendre des congés même durant cette période.

Concernant le renouvellement de la convention de contrôle sur pièces à distance entre la DRFIP de Paris et la DDFIP de Loir-et-Cher, ce mode de fonctionnement reste « curieux » et contre-intuitif.

Nous rappelons une nouvelle fois à cette occasion que la connaissance du terrain est fondamentale pour le contrôle. Solidaires Finances Publiques est résolument opposé au déracinement de la matière fiscale.

La mairie de Paris parle de « ville du ¼ d'heure », la DRFIP parle ici de ville des 02h00 (application ViaMichelin par l'A10).

Nous avons retourné la convention dans tous les sens sans trouver trace d'étude de charges. D'où provient donc ce chiffrage de 4 agents + 1 en renfort ?

Nous comprenons par contre que ces 5 collègues sont affecté-es sur le contingent de la DDFIP 41.